

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} février 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT et le PREMIER FEVRIER à Vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes VAISSIERE Pascale, RIVAIRAN Laetitia, SEVERAC Catherine, , Mrs ORCAN Michel, GUARDIOLA Michel, COUSINIER Denis, ALBERT René, GIRARD Sébastien, GARDIN Benjamin,

Absent : Mme GLEIZES Laure

Excusé :

Secrétaire : M GARDIN Benjamin,

=====

1) Délibération prix de l'eau et abonnement annuel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de vente de l'eau et de la taxe d'assainissement qui avaient été fixés pour 2017 à :

- m3 eau : 1.05 €
- assainissement : 0.85 €
- abonnement annuel : 60€

Après discussion et délibération, à l'unanimité, il est décidé que les mêmes tarifs seraient appliqués en 2018.

2) Délibération rémunération Mme Milhet et Mme Bonnet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la rémunération de Mme Bonnet Sandrine et Mme Milhet Magalie agents de l'école n'ont pas été augmentée depuis 2014.

Il propose au conseil une augmentation comme suit :

- Ancien indice : .340/321
- Proposition nouveau indice : 347/325

Après délibération le conseil municipal vote en faveur d'une augmentation pour les deux agents

Elles recevront une rémunération mensuelle basée par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325, calculé au prorata du temps de travail effectué.

3) Mutuelle de village

Entendu le rapport de Monsieur le maire exposant la demande d'une compagnie d'assurance et d'une mutuelle santé qui souhaitent présenter aux habitants de la commune, une couverture santé adaptée à leur besoin à des conditions tarifaires plus intéressantes qu'à titre individuel et sollicitent l'autorisation d'organiser une réunion publique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil municipal :

- Autorise les compagnies d'assurance et les mutuelles à organiser une réunion publique dans une salle communale.

4) Achat laveuse

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la laveuse est inutilisable et au vu de la nécessité, il a fait établir un devis pour l'achat d'une nouvelle laveuse à l'entreprise THOUY. Elle servira au nettoyage de la salle des sports mais aussi à la salle des associations et à la cantine lors du grand nettoyage d'été. Monsieur le Maire précise que l'utilisation de la laveuse sera confiée à une seule personne.

Le montant du devis s'élève à 3400€ TTC, un programme sera créé lors de la confection du budget 2018.

4) Point périmètre protection source

Monsieur Maurel du bureau d'études scherz'eau a proposé lors de sa dernière visite une nouvelle solution concernant le projet de la protection de la source Bergieu.

Il propose de transférer l'eau de la source de Massaguel sur la station de filtrage de Frayssinet, ce qui pourrait réduire les coûts.

Monsieur le Maire précise que la commune est en attente du devis et des éventuelles remarques de l'ARS sur le maintien ou non des travaux préconisés antérieurement. La décision concernant les solutions proposées se fera lorsque la commune aura en sa possession tous les éléments.

5) Employé municipal

Lors du conseil municipal du 19 septembre 2017 il avait été soulevé la question d'une éventuelle embauche d'un cantonnier. Après plusieurs mois de réflexions et d'études, monsieur le maire propose d'engager monsieur Jamme qui effectue actuellement l'entretien de la commune. Monsieur le Maire rencontrera en compagnie de M Guardiola monsieur Jamme afin de lui proposer un mi-temps annualisé. De plus M Guardiola supervisera M Jamme et établira le planning de la semaine.

6) Travaux éclairage salle

Suite aux pannes répétitives de l'éclairage de la salle polyvalente, un diagnostic de l'installation a été réalisé par une entreprise:

- L'installation étant trop ancienne, les pièces de rechanges ne sont plus commercialisées.

De ce fait il a été décidé de remplacer l'ensemble de l'installation à base de lampe LED afin de réduire la consommation d'énergie.

Un devis a été demandé à l'entreprise RC Elec, il se monte à 19000€. L'entreprise Warroude doit venir établir un devis comparatif.

Monsieur le maire précise qu'une demande de subvention a été faite au conseil départemental sur la base du 1er devis établi.

3) Questions diverses

- **AG 3^{ème} âge**

Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulé le samedi 27 janvier, 70 personnes étaient présentes. Le club compte 106 adhérents. Monsieur le Maire précise que suite au vol de matériel (percolateur, boulier etc..) une subvention exceptionnelle sera attribuée afin de compenser les pertes.

- **Crématorium**

Monsieur le maire expose le projet du crématorium qui se fera sur la commune de Sémalens. La Société Publique Locale d'Albi prendra en charge sa gestion et sa construction qui est estimée entre 1 800 000€ et 2300 000€. Pour cela la CCSA devra adhérer à la SPL pour un coût de 400 000€.

- **Conseil d'école**

Le conseil d'école aura lieu le 13 février 2018 à 15h45. Les points à l'ordre du jour sont :

- Petits travaux
- Les effectifs
- Matinée porte ouverte (samedi 7 avril)
- Sortie de fin d'année

- **CR Réunions**

Le Parc : La réunion de secteur s'est tenue à Massaguel le mardi 30 janvier. Les communes présentes étaient : Dougne, Sorèze, Arfons et Massaguel.

CCSA : Monsieur le maire relate la décision du conseil communautaire de lancer le projet d'implantation de jeux d'eau sur la base de loisirs. Le montant de l'auto financement est estimé à 45 000€. Les travaux devraient être finis pour juillet.

- **Convention chenil**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune vient de recevoir la convention fourrière animale. Le coût de l'adhésion pour 2018 s'élève à 431€. Le coût est calculé en fonction de la population DGF (463) multiplié par un coefficient (0.93€)

Fin de la séance.